

REUNION DU 29 NOVEMBRE 2005

L'an deux mil cinq, le vingt neuf Novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MAUFRAIS, sur convocation du 24 Novembre.

Etaient Présents : Messieurs MAUFRAIS, RELIER, BOUFFINIER, PICHOT, BRASSEUR, CLER, LEBEAU, Mesdames BOURGEOIS, DOUBLET et MARTIN.

Absents Excusés : Messieurs CHAPLAIN et HEULAND

Secrétaire : Monsieur RELIER.

Lecture est faite du compte rendu du dix neuf Octobre 2005 qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

ORDRE DU JOUR

SUBVENTION FDAIC POUR LES CHAUFFERIES

Le 28 Juin dernier, le Conseil Municipal a fait une demande pour obtenir la subvention du FDAIC au titre de 2006 pour des travaux concernant la chaufferie de l'école de la rue des Sœurs et la chaufferie de l'école maternelle et de la Mairie.

Le Conseil Municipal renouvelle aujourd'hui cette demande.

Le montant des travaux est estimé à 69 890.20 € TTC.

Financement du projet :

- subvention FDAIC	30 % du HT	17 530 €
- Subvention Fonds de Péréquation	40 % du HT	23 374 €
- Emprunt		28 986 €

Début des travaux : printemps 2006.

CHOIX D'ARCHITECTE TRAVAUX SALLE DES FETES

Les travaux à effectuer concernent :

- La mise aux normes de la salle, de la chaufferie.
- La réfection intérieure : scène, plafond, murs.

Nous devons présenter un dossier au SIPAD pour le début Mars.

Ces travaux seront réalisés en 2007 et seront financés par une subvention de la Région pour 30 à 35 % et par une subvention du FDAIC pour 20 %.

Le Conseil Municipal décide de contacter :

- Le Cabinet AB'CIS
- Le Cabinet Douze

et de faire paraître une annonce sur le site du Pays Drouais.

ACHAT MAISON ROMARY

Madame ROMARY a accepté la proposition de la Commune.

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité son souhait d'acheter cette maison, désigne Maître PETIT, notaire à Berchères sur Vesgre pour réaliser cette opération et donne pouvoir à Monsieur MAUFRAIS pour effectuer cette transaction.

REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL TITULAIRE

Cadres d'emplois Agent d'entretien :

Conformément au décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité et de l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence ainsi que, pour la filière technique, du décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,

Le Conseil Municipal décide d'instituer à compter du 1^{er} janvier 2006, l'indemnité d'administration et de technicité.

. Filière technique cadre d'emploi – Agent d'entretien

Montant de référence annuel 434.29 € affecté d'un coefficient multiplicateur de 3.2

Le critère d'attribution : la pénibilité ainsi que la technicité des missions.

L'I.A.T. est indexée sur la valeur du point de la fonction publique et sera versée semestriellement.

. Filière Administrative – Cadre d'emploi administratif

Grade : Adjoint Administratif Principal 1 ère classe

Montant de référence annuel 460.22 € affecté d'un coefficient multiplicateur de 4.

Le critère d'attribution : La manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

L'I.A.T. est indexée sur la valeur du point de la fonction publique et sera versée semestriellement.

TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs communaux pour 2006.

Cimetière

Trentenaire	150 €
Cinquantenaire	500 €

Tennis

Jusqu'à 12 ans	gratuit
De 12 à 16 ans	16 €
Adultes	39 €
Hors Commune	46 €
Ticket Invité	5 €

Location Salle des Fêtes

Hors Commune

1 jour	350 €
2 jours	450 €

Commune

1 jour	92 €
2 jours	122 €

INFORMATIONS SFR

A la suite des différentes demandes de la Mairie auprès de SFR pour une meilleure couverture en téléphonie mobile sur Rouvres, la réponse est la suivante :

« Après vérification de nos équipes d'ingénierie radio, nous sommes en mesure de vous assurer de la qualité « piéton » de la couverture du réseau SFR sur votre commune. Compte tenu du relief et de l'encaissement particulier sur cette zone, nous ne pourrions pas aller au-delà de la situation actuelle, qui permet quand même aujourd'hui aux habitants d'émettre et de recevoir des appels en extérieur et même partiellement à l'intérieur des bâtiments ».

Le Conseil Municipal regrette qu'aucune amélioration ne puisse avoir lieu.

SOCIETE MUSICALE DE BU

Le Conseil Municipal donne son accord pour autoriser la Société Musicale de Bû à utiliser gratuitement la salle des fêtes le 11 Mars 2006 pour une audition de la classe d'orchestre.

PARENTS D'ELEVES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par Madame GABRIELLE pour faire paraître sur le site internet de la commune les comptes rendus des conseils d'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande.

BASSE VESGRE

Monsieur BOUFFINIER, Président de la Basse Vesgre va envoyer un courrier à la Mairie de Bû qui sera signé par les Maires de la Vallée pour réserver dans le cadre du remembrement un emplacement pour un bassin de rétention.

Avis favorable du Conseil Municipal.

DEGRADATIONS COMMUNE

Monsieur le Maire indique qu'il a porté plainte auprès de la Gendarmerie pour les nombreuses dégradations commises dernièrement : tags, lices cassées à la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal condamne ces actes d'incivilité et décide de ne pas faire réparer les lices.

PLAFOND ECOLE MATERNELLE

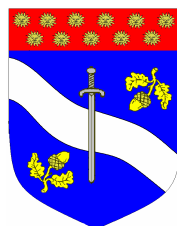
Une date sera fixée pour faire le point sur la nécessité de poser un faux plafond dans une classe de la maternelle.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur RELIER

- nous présente un projet de blason pour Rouvres.

Sur la base d'une proposition de Jean-François BIGNON, passionné d'héraldique et conseiller municipal à Surzur (Morbihan), qui nous a récemment envoyé une maquette de blason pour Rouvres, le Conseil Municipal a pensé qu'il serait tout à fait justifié et doter Rouvres d'un blason représentatif de son origine et de son histoire.



. Les feuilles de glands de chêne représentent le chêne rouvre (robur) duquel le village tire son nom.

. L'onde symbolise la Vesgre.

. L'épée de Saint Martin partage la Vesgre en deux.

. Le bandeau symbolise les onze cadrans solaires de la commune.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

- signale l'augmentation du nombre d'étourneaux 5 000 à 7 000 qui arrivent chaque soir sur la propriété ŒILLET à 30 m de l'Eglise : problème de fiente et risque sanitaire.

Le Conseil Municipal décide de lutter contre cet envahissement. La commune achètera le matériel nécessaire, pétards, etc... pour éloigner les étourneaux.

- concernant l'assainissement, l'Agence de Bassin Seine Normandie n'a pas attribué de subvention pour les travaux prévus aux Basses et Hautes Lisières, ce qui retardera d'un an ces travaux.

Les travaux rue de Mantes ne seront pas subventionnés par l'Agence de Bassin Seine Normandie, ils seront réalisés en autofinancement et subventionnés par le Conseil Général.

Monsieur BOUFFINIER

- propose d'acheter une guirlande d'un montant de 79 € HT pour la façade de la Mairie. Accord du Conseil Municipal.

Monsieur CLER et Madame MARTIN

- ont assisté au conseil d'école et nous informe d'un projet de classe verte en 2007 et d'un carnaval à Rouvres pour mardi gras.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.